

# Le grain de sable % en Isère

Bulletin trimestriel d'Attac-Isère

Bulletin n° 20 de mai 2006 - Prix : 0,2 €

## Votez avant le 9 juin

Modification des statuts  
Élection du Conseil d'administration  
d'Attac-France

## Mardi 30 mai, salle 153 de la Bourse du Travail de Grenoble

À 20 heures : **réunion des adhérents** d'Attac-Isère  
1°/ Assemblées générales des 17 et 18 juin  
(modifications des statuts, élection du CA)  
2°/ La décroissance : une solution à l'impasse sociale,  
écologique et politique ?

## ■ Éditorial

Le Contrat première embauche (CPE) n'est pas semblable à « un caillou tombé du ciel ». Il découle d'engagements pris au niveau européen. Le CPE n'est qu'une mise en musique de textes adoptés en 2000 au sommet européen de Lisbonne où la France était représentée par Jacques Chirac et Lionel Jospin. Sommet qui a vu l'adoption d'un certain nombre de mesures libérales formant ce qu'il est convenu d'appeler la « stratégie de Lisbonne ».

L'une des conclusions de ce sommet était que les « rigidités du marché du travail » constituaient un obstacle à l'emploi. Que seul le développement de la flexibilité était de nature à surmonter cet obstacle ! En créant le CPE, le gouvernement n'a donc pas fait preuve d'une très grande créativité. Les coups de griffes successifs contre le Code du travail relèvent de la même veine.

Le CPE comme le Traité constitutionnel européen procèdent de la même filiation : ce sont deux avatars du néolibéralisme. Que le mouvement social puisse gagner sur les deux en moins d'un an, qu'il ait pu faire reculer la Commission européenne sur la « directive services », cela nous conforte dans notre engagement militant.

Oui il est possible de relever la tête face au néolibéralisme !

Reste maintenant à inventer cet autre monde possible. Le « Manifeste 2007 de rupture avec les politiques néolibérales » d'Attac, en cours d'élaboration, devrait y contribuer.

Grenoble, le 15 mai  
Gérard Beck, secrétaire

**Attac** : Association pour une taxation des transactions  
financières pour l'aide aux citoyens  
Bulletin édité par Attac-Isère  
Siège social : Maison des Associations  
6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE  
Adresse postale : Attac Isère - c/o FSU  
Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe  
38030 GRENOBLE CEDEX 2  
attac38@attac.org - <http://www.local.attac.org/attac38/>  
Directeur de la publication : Nicolas Malnoury  
Mise en page : Gérard Beck  
CPPAP : en cours d'enregistrement  
Imprimé par nos soins

## Lundi 29 mai au Foyer municipal de Pont de Claix

À partir de 19 heures

### Le Collectif du 29 mai de Grenoble

## fête le premier anniversaire du « 29 mai 2005 »

### Soirée de débats avec buffet et musique

Europe : où en sommes-nous, un an après notre  
« NON » au référendum ?

Depuis la nette victoire du « NON » au referendum sur le projet de constitution européenne, les combats contre les politiques néolibérales n'ont pas cessé, en France et en Europe. Néanmoins, l'Europe institutionnelle continue d'avancer dans sa construction libérale.

Quel bilan dresser de cette année écoulée ? Quelles impulsions nouvelles faudrait-il donner ? Venez en débattre, lors de cette soirée festive, avec nous et l'ensemble des forces qui ont dit « NON » à la constitution européenne et « OUI » à une autre Europe.

## ■ Assemblées générales d'Attac, les 17 et 18 juin 2006 à Rennes Quelques éléments d'information

Il y aura à Rennes, d'une part **une ou deux assemblées générales extraordinaires** concernant la modification des statuts et d'autre part **une assemblée générale ordinaire**, comportant, entre autres, le vote pour le renouvellement du conseil d'administration d'Attac France.

Vous avez, en principe, reçu un exemplaire de « Lignes d'Attac » (n°50) présentant les AG des 17 et 18 juin et contenant le matériel de vote sur la modification des statuts (AG extraordinaires). Vous allez recevoir début mai un volumineux document concernant l'AG ordinaire et comportant les candidatures à l'élection du conseil d'administration. D'ores et déjà, vous pouvez trouver sur le site d'Attac-France ([www.France.attac.org](http://www.France.attac.org)) la liste des candidats, leurs professions de foi et un forum de discussions ouvert par certains candidats.

Si vous n'avez pas reçu ces documents, ce qui semble être le cas pour certains adhérents néanmoins à jour de cotisation (année 2006), signalez-le rapidement au siège national d'Attac (01 41 58 17 40).

### Assemblées générales extraordinaire : les statuts

Une seule AG sera nécessaire si le quorum actuellement statutaire est atteint (66 % de votants). Dans le cas contraire, une deuxième AG extraordinaire sera tenue, le même jour, le quorum exigé étant alors fixé à 50% de votants.

Au sein de l'association et après nombre de débats, la proposition de réforme des statuts retenue est « a minima ».

(suite page 2)

Les débats quant à une réforme plus profonde (limitation du renouvellement des mandats, éventuel renouvellement par tiers du CA, etc.) ont été repoussés à plus tard.

La réforme des statuts proposée porte sur 3 points. Après débats, il a été retenu de demander aux adhérents de se prononcer sur l'ensemble, formant un tout cohérent, plutôt que séparément sur chaque article modifié.

#### Les trois objectifs de cette réforme :

1 – Obtenir l'agrément « éducation populaire ». La nouvelle législation relative à cette requête contraint Attac à introduire certaines mentions dans les statuts. Au passage, ces modifications apportent plus de démocratie (non discrimination, transparence de gestion, parité,...).

2 – Rendre plus commode une modification ultérieure des statuts. Les quorums sont abaissés : 50 % des votants pour une première AG, et si ce quorum n'est pas atteint, 30 % pour la seconde.

3 – Rééquilibrer le CA en faveur des adhérents et des comités locaux pour tenir compte de l'évolution de l'association qui n'était pas prévisible à sa création.

Le CA d'Attac est composé de deux collèges : celui dit des « fondateurs » (18 personnes) et celui dit des « membres actifs » (12 personnes avec droit de vote et 12 sans droit de vote). Au passage notons que les expressions « membres fondateurs » et « membres actifs » sont quelque peu abscones et ont donné lieu à des débats non clos appelés nécessairement à se poursuivre. Si la réforme des statuts était adoptée, la composition actuelle du CA serait notablement modifiée.

Le « collège des membres fondateurs » est issu des « fondateurs », ensemble de personnes morales (syndicats, associations, organes de presse) et de quelques personnes physiques. Il a tenu un rôle crucial lors de la fondation d'Attac. Statutairement, il assure jusqu'à aujourd'hui, un rôle prépondérant dans l'orientation politique d'Attac ; c'est en son sein que doit être choisi le Président. Le « collège des membres actifs » représente, quant à lui, les adhérents individuels.

Pour élire les membres du CA, les adhérents émettent en AG deux votes : l'un pour élire les administrateurs « membres fondateurs » et le deuxième pour élire les administrateurs « membres actifs ».

#### Assemblée générale ordinaire : élection du conseil d'administration

Disons-le franchement : les débats sur les statuts, pour techniques qu'ils soient, recouvrent vraisemblablement des choix d'orientation dont le sens échappe au plus grand nombre d'adhérents. Les dissensions qu'engendre la

rencontre de fortes personnalités viennent de surcroît obscurcir un peu plus la perception des enjeux. Il n'est pas simple de « s'y retrouver » dans les professions de foi...

#### 1 – Élection des 18 « membres fondateurs »

Le concept même de « membres fondateurs » doit-il être maintenu ? Cette question a fait et fera encore débat. Pour certains, l'évolution de l'association supposait la suppression de la disparition de cette distinction entre actifs et fondateurs. Pour d'autres, très majoritaires semble-t-il, le collège des fondateurs doit subsister. Mais alors, quels doivent être son rôle, sa composition, son fonctionnement ?

Le rééquilibrage du CA en faveur des « actifs » proposé dans la réforme des statuts conduirait à un CA de 42 membres : n'est ce pas un effectif pléthorique ? Pour y remédier, la proposition de réduire le CA à une trentaine de personnes (nombre actuel), dont 9 fondateurs a été avancée mais non retenue.

Le choix entre une « liste bloquée » de candidats fondateurs (18 noms proposés pour 18 sièges) et une « liste « ouverte » (comportant 20, 22 noms, ou plus... pour 18 sièges) a suscité maints débats.

En faveur de la liste ouverte, deux arguments parmi d'autres : le collège des fondateurs n'a pas réussi à réduire la « crise », supposée ou non, que traverse Attac, d'où l'idée de demander aux adhérents de formuler leur avis ; il serait plus démocratique d'offrir un choix aux adhérents.

Deux arguments, en autres, en faveur de la liste bloquée : la proposition de liste « ouverte » est une marque de défiance vis à vis les fondateurs ; les membres fondateurs ne représentent pas des réalités comparables (par exemple, une personne morale et une organisation n'ont rien de semblable) donc leur mise en concurrence est absurde.

La plupart des fondateurs candidats au renouvellement du CA ont formulé eux aussi une profession de foi et ont précisé quel serait leur représentant au CA. C'est un fait nouveau

#### 2 – Élection des 24 « membres actifs »

Pour les 24 sièges au sein du collège « membres actifs », on compte 61 candidatures.

Si la modification des statuts est adoptée lors des assemblées extraordinaires, les 24 membres auront le droit de vote. Dans le cas contraire, 12 administrateurs auront le droit de vote et les 12 autres non.

Pour obtenir une parité hommes/femmes, les candidats ont été invités à se désister éventuellement pour le candidat de sexe opposé qui le suit. Certains candidats ont accepté de prendre cet engagement, d'autres ne l'ont pas fait.

Le Bureau d'Attac-Isère

#### Attention !

La cotisation des adhérents ne couvre que l'année civile en cours.

Un vote n'est valable que si la cotisation pour l'année 2006 a été préalablement enregistrée.

Le délai entre l'encaissement des chèques par l'organisme chargé de cette opération et leur notification au siège national est de plusieurs semaines.

**Conclusion** : si vous n'êtes pas à jour de cotisation, réglez-la au moment du vote en plaçant votre chèque et le bulletin de ré-adhésion dans l'enveloppe externe contenant la seconde enveloppe dans laquelle vous aurez placé le bulletin de vote. Expédiez le tout au siège national d'Attac.

**L'Assemblée nationale doit débattre, fin mai-début juin, d'un projet de loi sur les cultures OGM. Nous invitons nos adhérents à écrire à leur député en reproduisant le modèle de lettre ci-dessous.**

**Objet :** Pour une loi sur les OGM qui protège l'environnement, les agriculteurs et les consommateurs !

Monsieur le député,

Je me permets de vous adresser cette lettre car vous allez être prochainement amené à débattre d'un projet de loi relative aux organismes génétiquement modifiés (OGM). Ce projet de loi vise à transposer en droit français la directive européenne 2001/18 qui fixe les conditions de dissémination des OGM dans l'environnement. Un sondage d'opinion indique que 76 % des Français refusent les OGM. Comme cette majorité, je refuse les OGM dans mon assiette et dans les champs. Voilà pourquoi je vous demande de voter pour une loi fondée sur le principe de précaution et qui nous protège des OGM. Pour cela, il vous faut défendre :

- Le droit et la possibilité des paysans et des consommateurs à produire et à se nourrir sans OGM ;
- La primauté des systèmes agraires conventionnels et biologiques sur l'agriculture transgénique, et une séparation stricte des filières du champ à l'assiette ;
- Un régime de responsabilité strict et sans faute qui implique tous les acteurs de la filière OGM et applique le principe « pollueur-payeur » inscrit dans la législation ;
- La protection particulière des semences contre toute contamination génétique ;
- La publication à l'avance dans des registres publics de la localisation de toutes les parcelles OGM. En absence d'une loi réellement protectrice de l'environnement et des citoyens, un moratoire sur les cultures d'OGM doit être instauré.

J'observerai attentivement vos efforts à l'Assemblée nationale pour combattre une légalisation de la contamination génétique et j'espère que vous défendrez une loi « anti-contamination ».

Je vous prie d'accepter, Monsieur le député, mes sincères salutations.

Signature

#### Députés de l'Isère

- BIESSY Gilbert (PCF) - 2<sup>ème</sup> circonscription - BP 351 – 38435 Échirolles cedex
- BROTTE François (PS) - 5<sup>ème</sup> circonscription - Rond-Point du Rafour - Les Portes de Crolles – 38920 Crolles
- CAZENAVE Richard (UMP) - 1<sup>ère</sup> circonscription – 3, rue Félix-Poulat – 38000 Grenoble
- COLOMBIER Georges (UMP) - 7<sup>ème</sup> circonscription - BP 21 – 38440 St-Jean-de-Bournay
- DESTOT Michel (PS) - 3<sup>ème</sup> circonscription – 24, av. Alsace-Lorraine – 38000 Grenoble
- REMILLER Jacques (UMP) - 8<sup>ème</sup> circonscription – 7, rue de la Chaine - BP 134 – 38209 Vienne cedex
- MIGAUD Didier (PS) - 4<sup>ème</sup> circonscription - 20 av. de la Houille Blanche – 38170 Seyssinet
- MOYNE-BRESSAND Alain (UMP) - 6<sup>ème</sup> circonscription - Place du 8 mai 1945 – 38640 Crémieu
- VALLINI André (PS) - 9<sup>ème</sup> circonscription - Hôtel de Ville - Clos des Chartreux – 38210 Tullins

#### ■ Groupe « Alternatives »

L'essentiel des activités du groupe « Alternatives » a concerné la contribution qu'Attac-Isère pourrait apporter au « Manifeste des alternatives d'Attac ». Cette contribution a porté sur le titre de l'ouvrage et sur son contenu.

##### 1) Remise en cause de la dénomination de l'ouvrage

Le terme de Manifeste nous a semblé trop connoté (par exemple : Manifeste du Parti communiste de Marx et Engels 1848), réducteur et pas assez signifiant. Préférence pour « Alternatives au néolibéralisme, propositions d'Attac ».

##### 2) Remarques, commentaires et propositions sur les thèmes choisis

Insister sur « comment on fait » pour la mise en œuvre des propositions d'Attac. Par exemple : comment faire face aux mesures de rétorsion de toutes sortes ? Que devient la compétitivité ? Etc.

Rajouter : les rapports Nord-Sud, la paix, la monnaie, le logement et la politique foncière, la politique du sport. La culture doit faire l'objet d'un thème spécifique : culture, médias, éducation populaire.

En ce qui concerne :

##### ● Le libre échange

Prévoir : délocalisation, relocalisation, réforme des Institutions financières internationales (IFI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), paradis fiscaux, commerce équitable, souveraineté alimentaire.

##### ● La globalisation financière

Prévoir : monnaie, paradis fiscaux, taxes globales, annulation de la dette, déficits.

##### ● Les Services publics

Prévoir : biens communs, biens publics à associer avec services publics. Du local au mondial.

##### ● Le développement

Prévoir : décroissance sélective, nouveaux indices de référence (pertinence du PIB ?), dette écologique.

(suite page 4)

- L'éducation et la recherche

Ne pas réduire le thème de l'éducation à la politique de l'éducation nationale. Importance de l'accès aux connaissances, à l'autonomie et à la formation de l'esprit critique, apprendre à réfléchir.

Recherche : de quelle recherche parle-t-on ? Distinguer la recherche fondamentale des applications de la recherche (appelée recherche appliquée).

- La démocratie

Prévoir : nouveaux outils institutionnels pour la démocratie participative.

Le groupe « Alternatives » a également envoyé des contributions, sous forme de fichiers, pour le livre-manifeste sur les sujets suivants : rapports Nord-Sud, Services publics, Emploi, TV publique, Démocratie, Média.

Raymond Reinisch

## ■ Groupe « Objecteurs de croissance »

Nous vous proposons un aperçu de notre travail en trois chapitres, un par Grain de sable.

### Résumé du chapitre 1 (paru dans le Grain de sable de mars 2004) : Critique de la croissance

Le PIB mesure la richesse produite et détermine le taux de croissance. Cet outil intègre à la fois la valeur ajoutée « classique » des échanges commerciaux, mais aussi celle plus « paradoxale » des ventes d'armes, des dépollutions, des soins provoqués par les accidents de la route et les maladies d'origine professionnelle et industrielle... Mais, le bénévolat, la qualité de l'environnement, le niveau d'éducation et de santé, le respect des droits civiques, etc. ne sont pas pris en compte dans le produit intérieur brut.

Le modèle de développement productiviste basé sur le pétrole, permet à 20 % de la population mondiale (majoritairement occidentale) de consommer 86 % des ressources planétaires. La pensée économiste dominante nous propose comme seul horizon une croissance infinie. Or notre monde est fini et nous avons déjà entamé le capital des biens communs (ressources non renouvelables) et pollué l'environnement (terre, air, eau).

Si la croissance peut dans un premier temps (pays peu industrialisés, sortie d'une situation de crise), être créatrice d'emplois et de progrès (santé, confort), elle s'accompagne rapidement d'atteintes graves au tissu social et à l'environnement et est suivie d'un retour du chômage dû à la course aux profits et à la rentabilité, compétition internationale (concentration capitaliste, délocalisation, mécanisation de la production).

Critiquer la croissance, c'est oser imaginer d'autres chemins possibles : envisager dès à présent, une autre gestion des ressources, un autre rapport à notre environnement et d'autres règles sociétales, imaginer une sortie du capitalisme et du productivisme, s'affranchir du consumérisme.

La décroissance fait sienne l'affirmation d'Albert Einstein : « On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré ». Alors, si nous envisagions une modification profonde de notre mode de vie occidental ?

### Chapitre 2 : Comment décroître économiquement et croître humainement ?

Tout mode de développement basé sur la croissance (au taux le plus élevé possible) est voué à l'échec à court terme : concentration des richesses, accentuation de la misère, dilapidation du capital commun, dégradation de la planète, tensions entre le Nord et le Sud, multiplication des conflits liés à la maîtrise des zones d'approvisionnements énergétiques.

L'emprunt de ce mode de développement par les pays les plus peuplés et dynamiques de la Terre, ne peut qu'accélérer la course collective vers le mur. Tel qu'il est actuellement, le train de vie de l'ensemble de l'humanité nécessiterait 2 planètes pour être pérenne... 30 planètes en 2050 ! Et ce n'est certainement pas le développement durable, dévoyé dès son origine par le cynisme mercantile des multinationales,

qui inversera la tendance.

### Alors comment décroître dans les pays riches (exception faite des plus pauvres au Nord) ?

#### Il faut instaurer des politiques de sobriété et de solidarité :

- Diminuer notre consommation énergétique
- Instaurer une alterconsommation
- Re-localiser l'économie
- Se réapproprier l'espace social

#### 1° / Diminuer notre consommation énergétique :

Des mesures sont à prendre pour diminuer (x4) la consommation énergétique des ménages, des administrations et des entreprises (isolation, sources d'énergie renouvelables pour le chauffage et l'électricité,...), pour développer les modes de transports peu énergivores : réseau ferroviaire de proximité, transports collectifs urbains, modes doux de déplacements (piétons et vélos). Des lois, des écotaxes ou d'autres modalités sont à inventer pour contrôler le transport international routier et aérien du fret et des personnes, ainsi que l'utilisation des énergies non renouvelables (essence, diesel, gaz, fuel, électricité d'origine nucléaire).

#### 2° / Instaurer une alterconsommation :

La publicité véhicule le mythe « plus = mieux, consommer plus = vivre mieux ». S'attaquer à ce mythe, c'est réduire drastiquement la publicité (espaces et médias publics), sensibiliser enfants, adolescents et adultes aux méfaits de la surconsommation (santé, empreinte écologique), développer leur lecture critique des images publicitaires (désir / besoin, nouveauté / utilité) et leur faire prendre conscience qu'on vit mieux avec moins de biens mais avec plus d'échanges humains (liberté et convivialité). En conséquence, une législation visant à réduire et mieux contrôler la publicité constituerait un contre-pouvoir à la dictature des multinationales. D'autres modalités à débattre devraient permettre de lutter contre l'hégémonie de la grande distribution, de réduire drastiquement les zones commerciales et galeries marchandes.

#### 3° / Relocaliser l'économie :

Le transport est une dépense énergétique et une source de pollution majeure. Il est donc indispensable de produire et consommer localement. Attention par exemple au pot de yaourt industriel qui cumule plus de 9 000 km pour l'ensemble de ses constituants, et modération sur le chocolat, les bananes et le café même de commerce équitable... Il est important de favoriser d'autres modes de distribution et de production : circuits courts (marchés de producteurs locaux, AMAP, COOP), revitalisation de l'artisanat et de l'agriculture de proximité,

développement des cultures maraîchères péri-urbaines et des jardins collectifs. De même, il paraît intéressant d'encourager d'autres modes d'auto production de richesses : récupérer, transformer, réparer, échanger des services (bourses d'échanges, SEL, etc.).

#### 4°/ Se réapproprié l'espace social :

Mettre en place une véritable démocratie participative (collectivités locales, instances régionales) et maîtriser les choix du développement local ; instaurer un revenu d'existence pour tous ; valoriser le travail bénévole citoyen ; augmenter le budget public en faveur du tissu associatif et artistique ; multiplier les espaces de création et d'expression ; aider les festivals et événements citoyens ; donner la préférence à la mixité sociale et inter générationnelle dans l'urbanisme ; agrandir les espaces verts en milieu urbain, les zones réservées aux piétons et vélos en réduisant l'espace dévolu aux voitures ; renforcer les services publics en particulier en zone rurale.

#### Décroître économiquement et croître humainement...

La Décroissance ouvre le champ de politiques basées sur la sobriété et la solidarité. Elle opte à la fois pour la primauté aux êtres humains et pour le respect à leur environnement. Elle place la préservation du patrimoine commun au-dessus de la logique économique. Elle cherche à nous libérer de la dictature matérialiste et favoriser la naissance d'un monde riche d'humanité et de diversité.

### ■ Groupe « Éco »

Le groupe « Éco » continue à étudier le livre de Liêm Hoang-Ngoc : « *Refermons la parenthèse libérale !* ». À l'heure où l'on ne parle que de ruptures avec le néolibéralisme, au moins à Attac, que nous apprend le passé récent et quelles leçons pouvons-nous en tirer ?

#### Laissons parler l'auteur :

L'expérience de 1981 représentait-elle une « rupture avec le capitalisme » ? La politique économique menée tenta, à tout le moins, d'étendre les « îlots de socialisme » ayant émergé de la confrontation socio-économique au cours de l'épisode des *30 Glorieuses* (1945-1975) à la française.

La France aurait-elle pu transiter du capitalisme d'État vers un socialisme de marché planifié ? Cette trajectoire stoppa net en 1983. Elle buta sur une « contrainte extérieure » présentée comme une contrainte économique infranchissable.

L'auteur montre que, durant les années 81-83, la gauche a conduit, non seulement une action conjoncturelle sur la demande par la revalorisation du SMIC et des minima sociaux mais aussi une action pour le contrôle public de l'investissement par la nationalisation de toutes les banques et des entreprises stratégiques de l'énergie, de l'armement et des biens d'équipement. Elle a mis en œuvre la redistribution des richesses avec la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés, la réduction du temps de travail à 39 heures, la retraite à 60 ans, la majoration des impôts pour les hauts revenus, la création de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF), la taxation des entreprises, ...

L'auteur montre aussi que le véritable symbole de la « contrainte extérieure » était représenté par le déséquilibre de la balance des mouvements de capitaux : il signifiait que les acteurs financiers internationaux avaient manifestement organisé une gigantesque spéculation contre la politique économique de la gauche, provoquant, après l'ajustement de change d'octobre 81, les dévaluations de juin 82 et mars 83.

Deux lignes, alors, se présentaient à François Mitterrand :

Une dévaluation compétitive substantielle, faisant sortir le franc du *serpent monétaire européen* (SME) combinée à un certain protectionnisme et au renforcement du contrôle des

Plutôt que le PIB, les « décroissants » préfèrent le BNB (Bonheur National Brut)... **parce que nous sommes des humains citoyens et non des consommateurs, parce que le bonheur individuel est conditionné par celui des autres...**

François Jabin

Dans le chapitre suivant, nous aborderons les dossiers de la fin du pétrole, de la techno-science et ferons le point sur l'état de la Décroissance au sein de l'association Attac.

#### Bibliographie :

*Objectif décroissance*, collectif, Parangon, Lyon, 2003

*Comment ne plus être progressiste sans devenir réactionnaire*, de Jean-Paul Besset, Fayard, Paris, 2005

*Decrescendo Cantabile*, de Jean-Claude Besson-Girard, Parangon, Lyon, 2005

*Décroissance ou Barbarie*, Paul Ariès, Golias, Lyon, 2005

*Décoloniser l'imaginaire*, Serge Latouche, Lyon, Parangon, réed. 2005.

*De l'idéologie aujourd'hui*, François Brune, Parangon, Lyon, 2004

Portail de la décroissance : <http://decroissance.free.fr>

**Réunion dernier mercredi du mois, MDA, 20h, Grenoble** (vacances scolaires : local FSU ou local Afric'Impact)

Adresse électronique : [francois.jabin@wanadoo.fr](mailto:francois.jabin@wanadoo.fr) (inscription liste électronique)

changes, ligne défendue par Chevènement et Bérégovoy. Cette solution permettait selon eux de stimuler les exportations et de contrôler les importations en attendant les effets à moyen terme de la politique de reconstruction des filières permettant de réduire la dépendance extérieure française en matière de biens d'équipements.

La deuxième ligne, défendue par Delors et Mauroy, invitait à réaliser une « pause » et à engager la France dans la voie de l'intégration européenne. Celle-ci devait permettre d'abolir la spéculation par la création de la monnaie unique et de coordonner les politiques économiques afin d'écartier toute source de décalage conjoncturel. En attendant il était nécessaire d'ouvrir une « parenthèse » pour vaincre la spéculation et rétablir les « grands équilibres ». Pour cela elle - la parenthèse - reposait sur 3 piliers : la rigueur monétaire, la rigueur budgétaire et la rigueur salariale.

C'est cette dernière ligne qui fut retenue par Mitterrand.

La désinflation fut obtenue au bout de 2 ans tandis que la spéculation contre le franc paraissait vaincue.

#### Pouvait-on fermer cette parenthèse dès 1986 et consolider les choix de 1981 ?

On serait tenter de répondre par l'affirmative mais juste avant l'arrivée de la droite, la gauche avait commencé le processus de déréglementation des marchés financiers... C'est pourquoi le véritable tournant vers le néolibéralisme est peut-être moins symbolisé par le réajustement monétaire de 83, opéré dans l'urgence de la spéculation, que par le choix politique de la déréglementation financière qui fut décidé à tête reposée, trois ans plus tard en 86, une fois l'accalmie économique retrouvée...

À la lumière de ce qui s'est passé dans les années 80 peut-on imaginer les conditions qui permettraient de refermer la parenthèse libérale ?

L'environnement - Europe des 25 avec son lot de traités libéraux (Barcelone et Lisbonne entre autres) et aussi la dérégulation totale du mouvement des capitaux au niveau mondial - a bien changé depuis les années 80.

Pourtant la politique de la gauche entre 1997 et 2001 a permis de créer 2 millions d'emplois en mettant en place le « ticket gagnant » - croissance utile et réduction du temps de travail – politique qui avait été initiée entre 81 et 83. Malheureusement le chef de l'État et le Premier ministre dans le même temps signaient les traités libéraux cités plus haut en totale contradiction avec la politique menée en France.

### **La question : quid de la**

#### **« contrainte extérieure » entre 1997 et 2001 ?**

Elle n'a pas eu lieu parce qu'à l'époque le cours de l'euro par rapport au dollar était presque de 30 % moins cher (conditions favorable aux exportations) et que celui des matières premières était très bas en particulier celui du pétrole en raison de la crise asiatique (demande mondiale plus faible).

#### **Devant tous ces faits, est-il possible d'en tirer un certain nombre de ruptures tant au niveau de la France, de l'Europe qu'au niveau mondial.**

À l'échelle de la France on peut imaginer les conditions de ruptures suivantes (celles du « ticket gagnant » vues précédemment) :

- La définition d'une politique industrielle tournée vers la croissance utile fondée sur la satisfaction des besoins sociaux, et donc sur la création d'emplois socialement utiles. Santé, éducation, aide aux personnes âgées, logement, économies d'énergie, transports collectifs, ... nombreux sont les secteurs dont la « croissance utile » et non productiviste serait créatrice d'emplois en nombre.
- Le contrôle de l'investissement par la seule banque restant publique (38 % des parts), la « Caisse des dépôts et consignations » par la création de monnaie (prêts à taux bonifiés, subventions, dons) pour favoriser la politique industrielle décrite ci-dessus (exit le pacte de stabilité).
- L'augmentation substantielle du SMIC et des minima sociaux, la forte hausse des impôts pour les hauts salaires et la

suppression des exonérations des contributions patronales (plus de 20 milliards d'euros en 2004) pour inverser la redistribution des richesses en faveur des salaires directs et indirects.

- La réduction du temps de travail avec embauche proportionnelle.

**Et alors, que devient la « contrainte extérieure » ? Au niveau de l'Europe**, cela implique une rupture très forte :

Le contrôle de la Banque centrale européenne (BCE) par les États membres s'impose pour lui donner la possibilité de « jouer » sur le cours de l'euro (actuellement le cours est surévalué) et lui permettre de financer une politique industrielle à l'échelle de l'Europe par de la création monétaire (crédits, subventions, dons)

**À l'échelle mondiale**, de nombreuses études ont montré que la compétitivité des entreprises donc le maintien de l'emploi ne sera pas affectée si l'augmentation des salaires vient compenser la diminution des dividendes distribués, à investissement égal. Ce transfert de revenus financiers vers les salaires va déclencher une résistance des possédants qui ne manqueront pas d'invoquer les « lois de l'économie » pour défendre leurs privilèges. Plusieurs ruptures sont nécessaires :

- Utiliser les aides publiques comme moyen de réorienter les choix des entreprises ceci en totale contradiction avec le principe de « la concurrence libre et non faussée » ;
- Restaurer le contrôle des capitaux avec, entre autres mesures, la mise en place de la taxe Tobin ;
- Instaurer une autorisation sur toute opération d'investissement international ou de délocalisation.

Le groupe « Éco » dans sa prochaine réunion du mardi 23 mai (18 h 30 à la Maison des Associations de Grenoble), va reprendre l'étude qu'il avait faite sur la monnaie pour en tirer un fiche de synthèse propre à faire avancer les alternatives dans le cadre du manifeste.

Bruno Greslou

Adresse électronique : [bruno.greslou@wanadoo.fr](mailto:bruno.greslou@wanadoo.fr)

## **■ Troisième festival du cinéma d'Attac-Isère**

La troisième édition du festival « Images mouvementées en Isère » s'est déroulée du 17 au 26 mars dernier. Le thème « Vivre l'utopie : le chemin des possibles » devait contribuer à redonner de l'espoir en abordant la question des alternatives au système dominant.

Pour ce faire, c'est dans 35 lieux répartis sur tout le département que 62 projections de 25 films ou documentaires ont été l'occasion de débats rassemblant au total 2 500 personnes.

Le groupe cinéma avait fait le choix de l'implantation au Nord du département (MJC de Montalieu et Villefontaine), au Sud-Isère (Matheysine et Trièves) mais aussi à St. Marcellin, Lans-en-Vercors, Beaufort, Voiron et bien sûr Grenoble et son agglomération. Seul le territoire du Grésivaudan n'était pas desservi, le contact ayant été infructueux avec la principale collectivité locale sur laquelle nous comptions : pour autant, nous ne nous désespérons pas d'être présents lors de la prochaine édition.

Ce festival reste résolument engagé dans l'éducation populaire. Son pari est de présenter des œuvres de qualité dans des lieux parfois isolés mais dont l'intérêt du public n'en est que plus marqué.

C'est aussi l'occasion de donner toute la place aux œuvres de réalisateurs qui, de part leur langage ou leur volonté de « non-allégeance au système », n'ont pas toujours les moyens de les diffuser. Plusieurs d'entre eux sont venus soutenir leurs films comme Vincent Glenn, Doris Buttignol, Thierry Deronne, Christine Tran, Boris Claret, Nicolas Cornut, Valérie Minetto, Mark Aardenburg. D'autres plus connus comme Marcel Trillat, Paul Carpita ou Coline Serreau souhaitaient par leur présence montrer leur volonté de soutenir le festival.

Le partenariat avec les salles de cinéma reste important incluant cette année de nouveaux partenaires tels le cinéma L'Oron à Beaufort, L'Écran vagabond du Trièves, des salles à Nantes-en-Ratier ou l'Alpe du Grand-Serre. Et sans oublier nos partenaires habituels - les Maisons de Jeunes et de la Culture - avec lesquelles nos liens se sont renforcés.

L'incertitude quant aux éventuelles attributions de subventions sollicitées auprès des collectivités territoriales nous a conduits à faire preuve de prudence au plan financier. Au dernier moment, nous avons réduit la programmation et privé ainsi le public de films tel que « Un autre futur ».

L'aide financière des collectivités locales nous est indispensable et se veut un encouragement à notre action d'éducation populaire. Elle permet d'appliquer, hors des salles soumises à la billetterie du type « centre national de la cinématographie », le principe dit « entrées au chapeau, chacun décidant alors de sa participation au frais et l'obstacle « dépense » pour les plus démunis disparaissant. Certaines communes ont confirmé leur soutien comme Vizille qui outre la subvention a pris en charge la soirée d'ouverture mais aussi Fontaine, St Marcellin, ...

Le groupe cinéma a entrepris de faire un bilan critique de cette troisième édition afin d'être en mesure de proposer des conditions de réussite améliorées pour l'édition suivante. Le thème et les dates seront arrêtés courant juin 2006.

Christine Raymondos

## ■ Bolkestein : la pédale douce, certes... mais encore

**Le Parlement européen a adopté, le 16 février, une version amendée de la « directive services ». Les médias dominants ont salué cette variante « socialement métamorphosée » (dixit Libération du 17 février). Qu'en est-il réellement ?**

Les opposants à cette directive, dont Attac, l'estimaient intolérable notamment en raison du « principe du pays d'origine » (PPO). Celui-ci, en apparence, a disparu de la nouvelle mouture provisoire (1).

Formellement, le PPO est remplacé par le principe de « libre prestation de services » selon lequel « Les prestataires de services sont uniquement soumis aux dispositions de l'État membre d'établissement relatives à l'accès à l'activité d'un service et à son exercice ». Est-ce bien clair ?

Si un État membre est autorisé à contrôler une « libre prestation » faite sur son sol en vertu d'exigences liées à la protection de l'ordre public, de la santé, des consommateurs et de l'environnement, ses récriminations éventuelles devraient être « justifiées par une raison impérieuse d'intérêt général » et « proportionnelles ». Et le texte ajoute : « n'allant pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif ». Ce flou juridique, que de mauvaises langues pourraient qualifier d'obscurité, serait alors tranché au cas par cas par la Cour de justice européenne dont l'inclination naturelle va généralement dans un sens favorable à l'ouverture des marchés. Laisser à cette instance la possibilité d'interprétation, serait une nouvelle fois accepter un déni de démocratie !

Dans la version d'origine, s'il était dit que le travailleur détaché bénéficiait du droit du travail du pays d'accueil, en revanche, tout contrôle était banni puisque son entreprise n'était pas contrainte d'enregistrer les travailleurs concernés et de tenir ses documents sociaux à la disposition des autorités responsables comme les inspecteurs du travail. Ce n'est plus le cas maintenant : les mobilisations au niveau européen ont permis cette petite victoire. Néanmoins, les travailleurs indépendants ne seront pas soumis à cette disposition. Une aubaine pour s'en affranchir : rien de plus simple, pour les entreprises exportatrices de main d'œuvre, que d'envoyer des travailleurs faussement indépendants. Lesquels ne bénéficieraient ainsi d'aucun droit !

Pas plus qu'au printemps 2005, la directive Bolkestein n'est enterrée ! En dépit du maquillage sémantique de cette nouvelle version, l'objectif de cette Europe-là reste inchangé depuis le traité de Rome (1957) : « faire de l'Europe un grand marché ». Tous les secteurs, comme celui des services, objet de cette directive, doivent être libéralisés. En mettant, si nécessaire et dans un premier temps, la pédale douce ... Et en faisant rentrer par la fenêtre ce qui a été sorti par la porte (2).

Ne nous laissons pas abuser par cette partition jouée maintenant pianissimo pour nous endormir.

Gérard Beck

(1) La procédure d'adoption est loin d'être close. Après le vote du Parlement, la Commission européenne doit donner son avis. Puis le Conseil des ministres. Le texte reviendra ensuite en deuxième lecture au Parlement européen.

(2) C'est ainsi qu'un texte de la Communauté européenne, en date du 26 avril, stipule qu'une part croissante des Services sociaux d'intérêt général (SSIG) « relèvent dorénavant des règles communautaires régissant le marché intérieur et la concurrence ».

### Un avis éclairant sur le libéralisme...

**Sommet européen de Barcelone (2002) :** décision est prise d'ouvrir le marché de l'électricité en juillet 2004 pour les industriels et 2007 pour les particuliers.

**Dans son édition du samedi 6 mai 2006,** Le Monde se fend d'un article (page 13) intitulé : « *L'envol des prix de l'électricité irrite les industriels* ».

On y apprend que : « [...] la polémique enfle sur les hausses des tarifs de l'électricité qui pourraient frôler 100 % pour certaines PMI. Des industriels, naguère convertis aux bienfaits de l'ouverture du marché de l'énergie, trouvent aujourd'hui la note trop élevée [...] ».

Bon, maintenant, vous êtes au courant !

### Sommaire

- Éditorial p. 1
- Assemblées générales d'Attac p. 1 et 2
- OGM : lettre aux députés p. 3
- Groupe « Alternatives » p. 3 et 4
- Groupe « Objecteurs de croissance » p. 4 et 5
- Groupe « Éco » p. 5 et 6
- Festival du cinéma d'Attac-Isère p. 6 et 7
- Bolkestein p. 7
- « Clearstream » p. 8
- Réseau Éducation Sans Frontières p. 8
- Annexe : pétition nationale

## ■ « Clearstream », en français, le « ruisseau limpide » : mon œil !

Cette « affaire Clearstream » fait la Une de l'actualité depuis quelques semaines. Est-elle autre chose qu'une querelle entre deux candidats-présidents comme une partie du monde politique, pas uniquement à droite, voudrait nous faire croire ?

Au fait, Clearstream, c'est quoi ? Cette officine bancaire est une « chambre de compensation » qui se charge des transactions par l'échange des créances et des engagements contractés par les institutions financières internationales. De sorte que seuls les soldes des comptes sont réglés.

Depuis peu de temps, il n'est question que de traquer le « corbeau » qui a fait part de l'existence de comptes non publiés de cette société interbancaire ouverts au nom de personnalités politiques ou des milieux industriels, connus en France, le tout sur fond de lutte de pouvoir au sein de l'industrie aéronautique et des services secrets. Mais est-ce bien là le plus important ? En réalité ce n'est que l'écume qui flotte à la surface du marigot que constitue ce monde de la finance opaque où s'échangent, dans le cas de Clearstream, des flux financiers considérables, chaque année plusieurs fois supérieurs au budget de la France. Le fait que cette institution ait son siège au Luxembourg n'est pas fortuit : ce pays a inscrit le « secret bancaire » dans sa Constitution !

Le vrai problème est qu'un vaste système de création et pérennisation d'opérations troubles s'est constitué avec le développement du système financier international.

Consultez le blog de Denis Robert (<http://ladominationdumonde.blogspot.com/>), ancien journaliste et auteur de plusieurs ouvrages sur Clearstream, dont « Révélation\$ » en 2001. Édifiant ! Il est facile de comprendre pourquoi Clearstream et certains milieux politiques le poursuivent inlassablement. Ainsi, il serait coupable de diffamation en dénonçant ces agissements et ce type de « régulation financière ». Or c'est bien ce système financier qui constitue la vraie affaire !

Depuis sa création, Attac ne cesse de dénoncer les dérives de cette sphère financière, bien peu transparente, que sont les paradis bancaires et fiscaux. Système qui valorise la finance et se moque éperdument de ceux qui, par leur travail, produisent les richesses réelles. Hélas comme les gouvernements acquis au néolibéralisme, les médias dominants refusent de s'attaquer au cœur de ce système financier international, fondement du mode de société qu'ils défendent. D'où leur refus d'informer et de débattre du fond.

Alors « Clearstream », « ruisseau limpide » ou collecteur d'eaux usées ?

Gérard Beck

## INFOS pratiques



### Boîte vocale

04 76 47 32 81

Dates : réunions publiques, groupes de travail, groupes locaux, conférences, autres rendez-vous.

### Permanence tél.

04 76 47 32 81

Chaque mercredi, de 15 h à 18 h

### Permanences

Lieux d'accueil, d'information et d'échanges  
**Grenoble**

Tous les mercredis, de 18 h à 20 h au Café Le Glacier

16, place Notre-Dame et de 15 h à 18 h à la Maison des Associations

Tél. attac : 04 76 47 32 81

### Voiron

Le premier mercredi du mois, à 18 h 30 au Café de l'Europe (1, place Porte de la Buisse)

### Grésivaudan

04 76 51 08 32

04 76 13 02 46

### Campus

Tous les mercredis à 12 h  
Agora de l'université P.M.F.  
tarat.attac@laposte.net

### Nord Isère

Réunion le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois

04 74 97 60 59

### Saint Marcellin

jlneyroud@aol.com

04 76 64 00 48

### Site web

[www.local.attac.org/attac38](http://www.local.attac.org/attac38)

### Adresse électronique

[attac38@attac.org](mailto:attac38@attac.org)

### Adresse postale

Attac-Isère  
c/o FSU - Bourse du Travail  
32, avenue de l'Europe  
38030 GRENOBLE CEDEX 2

## Pétition du Réseau Éducation Sans Frontières : « Nous les prenons sous notre protection »

Le Réseau Éducation Sans Frontière s'est constitué en réaction aux menaces et violences constatées dans les établissements scolaires à l'encontre de jeunes de parents sans papiers embarqués pour être expulsés dans les conditions que l'on sait. RESF soutient et encourage les collectifs locaux d'enseignants, de parents, de voisins, de militants, d'élus qui se constituent partout où le droit des enfants à l'école (droit qu'a reconnu la France en signant les conventions européennes, internationales) se trouve de fait bafoué par une politique anti-immigrés inacceptable. C'est à une véritable résistance civile qu'invite l'appel diffusé actuellement à son initiative, et soutenu par les associations, organisations, et partis politiques qui contestent la légitimité des mesures xénophobes en vigueur ou proposées.

**Attac-Isère vous appelle à diffuser la pétition jointe** à cet envoi. La retourner à l'adresse suivante :

RESF - c/o EDMP - 8, impasse Crozatier - 75012 Paris

## Calendrier

- Mardi 23 mai : réunion du groupe « Éco » à 18 h 30 à la MDA (Grenoble)
- Lundi 29 mai : avec le Collectif du 29 mai, premier anniversaire du « 29 mai 2005 », Foyer municipal de Pt. de Claix à 19 h
- Mardi 30 mai : réunion des adhérents, Bourse du Travail de Grenoble (salle 153) à 20 h
- Mercredi 31 mai : CA d'Attac-Isère, à 19 h au local FSU (Bourse du Travail de Grenoble)
- Mardi 6 juin : réunion d'Attac-St. Marcellin à 20 h, salle 11 de l'Espace St. Laurent
- Vendredi 9 juin : réunion du groupe « Alternatives » à 18 h à la MDA (préparation de la réunion du 13 juin)
- Mardi 13 juin : réunion du groupe « Alternatives » à 20 h à la MDA
- Jeudi 15 juin : réunion d'Attac-Grésivaudan à 20 h 30 à l'Espace Boris-Vian de Crolles
- Mardi 20 juin : CA d'Attac-Isère, à 19 h au local FSU (Bourse du Travail de Grenoble)



